



**Procès-verbal de la 19<sup>e</sup> assemblée générale annuelle  
des membres  
le samedi 25 avril 2015 à 10 h 30**

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal

**ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :** M<sup>me</sup> Micheline Brochu, M<sup>me</sup> Sylvie Brown, M. Jean Dorion,  
M. Jules Gilbert et M. Daniel Thouin

**ADMINISTRATEURSS ABSENTS :** M<sup>me</sup> Michelle Bussières, M<sup>me</sup> Claire Joly et  
M. Yves Michaud

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le président de l'assemblée, M. Daniel Thouin, constate l'existence du *quorum*, et **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** de déclarer la présente assemblée générale annuelle et extraordinaire dûment convoquée et ouverte à 10 h 40.

**2. PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE**

Aux fins de cette assemblée, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** de nommer M. Daniel Thouin comme président de l'assemblée et M<sup>me</sup> Sylvie Brown comme secrétaire de celle-ci.

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le point 2 est ajouté, l'ordre du jour se lisant ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Président et secrétaire de l'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle du 10 mai 2014
5. Rapport de la présidence
6. Présentation et adoption des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014
7. Nomination de l'auditeur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015
8. Élection des administrateurs
10. Période de questions
11. Levée de l'assemblée

Sur proposition de M<sup>me</sup> Monique Martel, dûment appuyée par M. Jean Chambers, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

#### **4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DU 10 MAI 2014**

M<sup>me</sup> Sylvie Brown fait la lecture du procès-verbal de l'assemblée annuelle du 10 mai 2014.

Sur proposition de M<sup>me</sup> Nicole Laveau, dûment appuyée par M. Jacques Bouchard, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de l'assemblée annuelle du 10 mai 2014, tel que rédigé.

#### **5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE**

M. Daniel Thouin souligne d'emblée les événements d'avant-hier où, dans le cadre de l'assemblée annuelle des actionnaires (AAA) 2015 de la Banque canadienne impériale de commerce (CIBC), les actionnaires ont rejeté, par l'intermédiaire de 56,84 % des actions avec droit de vote, la politique de rémunération des dirigeants qui était proposée. Il rappelle que, comme le préconisait le MÉDAC, à partir de 2009 dans une proposition à titre d'actionnaire, les grandes banques du pays ont adopté des règlements instituant la tenue d'un vote consultatif sur la politique de rémunération. M. Thouin en profite pour féliciter les membres du MÉDAC de leur soutien et ajoute que c'est une grande victoire pour le MÉDAC.

##### ➤ Plateforme multiforme

Le Forum virtuel des investisseurs, annoncé l'an dernier, est fonctionnel depuis le 24 avril 2015. Le Forum joint le plus de gens possible, même à l'extérieur des grands centres; présente de l'information pertinente à jour; est compatible avec plusieurs plateformes et présente un site plus actif et plus moderne. Mentionnons, entre autres, la publication d'une info-lettre hebdomadaire, *Le MÉDAC Express* ainsi que les carnets du *Capit@lien*, qui reposent sur des données cumulées et traitées avec grande expertise. Par ailleurs, une partie de l'information et des documents produits par le MÉDAC seront désormais réservés à l'usage exclusif des membres.

##### ➤ Acquisition de parts

En 2014, le MÉDAC a acquis des parts dans six autres entreprises québécoises, soit Rona, Cascades, CGI, Saputo, SNC-Lavalin et Transat, et élargit ainsi son rayon d'intervention en matière de démocratie actionnariale.

##### ➤ Le MÉDAC éclairé

Tout au long de l'année, le MÉDAC n'a ménagé aucun effort pour faire progresser les dossiers d'actualité liés à la défense des actionnaires. Grâce à ses propositions d'actionnaires et à des recherches minutieuses, le MÉDAC fait œuvre de défricheur et pose les jalons d'une plus grande défense et représentation des actionnaires et épargnants.

En outre, le MÉDAC soutient un recours collectif contre la Société financière Manuvie, selon lequel cet émetteur assujéti a contrevenu à son obligation d'information continue prévue à l'article 73 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, en regard de ses produits garantis.

Le MÉDAC a aussi participé au dossier Theratechnologies, recours collectif contre la haute direction de l'entreprise pour avoir failli à ses responsabilités et obligations en matière d'information financière. Dans le dossier de Theratechnologies, le MÉDAC a été le seul organisme reconnu pour représenter les épargnants et investisseurs du Canada et autorisé à déposer un mémoire à la Cour suprême du Canada.

##### ➤ Demande d'adhésion aux principes d'investissement responsable

À l'automne, le MÉDAC est devenu membre du réseau d'investisseurs responsables qui adhèrent aux Principes d'investissement responsable (PRI), créés en 2007 par l'Organisation

des Nations Unies (ONU) dans le but de favoriser la prise de conscience. À ce titre, il joint notamment ses principaux partenaires, à savoir le Fonds FTQ, Bâtirente (CSN) et Investissement Desjardins.

➤ Partenariats

M. Michel Desjardins est arrivé au MÉDAC à l'automne 2014 en tant que directeur du développement des partenariats et du recrutement. M. Daniel Thouin invite M. Desjardins à faire le point sur le travail effectué dans le cadre de son mandat dont l'objectif principal est d'augmenter l'adhésion et le nombre de membres du MÉDAC. À cette fin, M. Desjardins a entrepris des démarches auprès de la FTQ, de Bâtirente, de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées et de l'Association nationale des retraités fédéraux, section Québec. Les ordres professionnels et les associations de diplômés universitaires figurent également dans la liste des clientèles visées.

M. Daniel Thouin précise que, après les organismes qui représentent les retraités, le « milieu syndical » est une deuxième porte d'entrée extrêmement importante. Il en profite également pour souligner l'accueil extraordinaire de la FTQ à l'occasion de la réunion annuelle de ses délégués sur les fonds de retraite.

➤ Ambassadeurs

On ne peut passer sous silence la brigade d'ambassadeurs mise en place pour représenter le MÉDAC aux assemblées annuelles des actionnaires (AAA) de 2015. Outre des membres du conseil d'administration, cette brigade comprend M<sup>me</sup> Hélène Dufresne et MM. Normand Caron, Jean Chambers, Michel Desjardins et Willie Gagnon, bénévoles ou employés qui assurent la présence du MÉDAC aux AAA.

➤ Nouveau site Internet

M. Normand Caron présente brièvement la refonte du site Internet du MÉDAC qui permet de suivre de près l'actualité économique. Un contenu à valeur ajoutée est réservé en exclusivité aux membres en règle du MÉDAC qui ont ainsi accès à de l'information privilégiée. Outre le bulletin hebdomadaire *Le MÉDAC Express*, on y retrouve également les « Fiches du MÉDAC » pour chacune des sociétés ouvertes dont les actions figurent à son portefeuille; il s'agit d'information de très haut niveau, validée par l'entreprise elle-même. Le Passeport MÉDAC, quant à lui, est proposé en pièces détachées et offre plus de souplesse.

➤ Reconnaissance

M. Daniel Thouin exprime sa reconnaissance à l'endroit de M. Jacques Parizeau, conseiller spécial au conseil d'administration, qui l'a soutenu jusqu'à la fin dans son mandat à la présidence. Il tient à souligner le départ de M. Beaudoin Bergeron et à le remercier de son apport. Il souligne également l'arrivée des administrateurs M<sup>me</sup> Nicole Beaudoin, M<sup>me</sup> Marie-Josée Naud et M. Jules Gilbert, ainsi que la nomination de M. Fernand Daoust à titre de conseiller spécial.

M. Daniel Thouin conclut en remerciant spécialement M<sup>me</sup> Louise Champoux-Paillé ainsi que MM. Normand Caron, Willie Gagnon et Dominique Lemoine qui assument tous dans l'ombre des fonctions essentielles au fonctionnement du MÉDAC.

## **6. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2014**

M<sup>me</sup> Élisabeth Lebeau, MAZARS HAREL DROUIN, S.E.N.C.R.L. passe en revue les états financiers qui donnent une image fidèle de la situation financière du MÉDAC au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de ses activités et des flux de trésorerie, le tout conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Elle rappelle que le cabinet d'audit MAZARS HAREL DROUIN, S.E.N.C.R.L. effectue l'audit des états financiers du MÉDAC depuis cinq ans. Une bonne pratique est de conserver le même cabinet d'audit entre cinq et dix ans. Il est ensuite recommandé d'avoir recours à un autre cabinet, comme pratique de saine gestion.

Sur proposition de M. François Champoux dûment appuyée par M<sup>me</sup> Régine Fortin, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014, tels que présentés.

#### **7. NOMINATION DE L'AUDITEUR POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2015**

Sur proposition de M. Robert Perron, dûment appuyée par M. Jacques Bouchard qui demande le vote pour retenir les services de MAZARS HAREL DROUIN, S.E.N.C.R.L. pour l'audit des états financiers de l'exercice 2015, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** de retenir les services de MAZARS HAREL DROUIN, S.E.N.C.R.L. pour l'audit de l'exercice 2015.

#### **8. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS**

À sa réunion du 15 avril 2015 à 17 h, le conseil d'administration a approuvé les bulletins de présentation déposés, conformément à l'article 67 du règlement interne du MÉDAC, et il recommande à l'assemblée annuelle des membres du MÉDAC l'élection des candidats proposés au poste d'administrateur.

Sur proposition de M<sup>me</sup> Nataly Bouchard dûment appuyée par M<sup>me</sup> Monique Martel, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'élire les personnes suivantes à titre d'administrateur pour une durée d'un an, le tout conformément à l'article 22 du règlement interne du MÉDAC :

- M<sup>me</sup> Nicole Beaudoin
- M<sup>me</sup> Micheline Brochu
- M<sup>me</sup> Sylvie Brown
- M<sup>me</sup> Michelle Bussières
- M. Jean Dorion
- M. Jules Gilbert
- M<sup>me</sup> Marie-Josée Naud
- M. Daniel Thouin

#### **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

1. M. Jacques Bouchard, membre depuis plusieurs années, se dit heureux de constater la belle progression du MÉDAC depuis deux ans tout en notant cependant qu'un plus grand nombre de membres, ça ferait plaisir.
2. M<sup>me</sup> Monique Martel demande ce qui est arrivé à la suite des appels effectués à partir de vieilles listes pour raviver l'adhésion au MÉDAC.  
M. Willie Gagnon explique qu'une « opération renouvellement » a lieu à la fin de chaque année auprès des membres : un mois avant l'expiration de l'adhésion, un avis est envoyé suivi d'un rappel.  
M. Daniel Thouin ajoute qu'on a maintenant les moyens de retenir les membres, qui sont plus intéressés à maintenir leur soutien dans la continuité. À cet égard, le contenu est un élément fondamental, et M. Willie Gagnon précise que la publication d'articles sur le site Internet a généré environ 250 visites par semaine par rapport à une quinzaine auparavant.
3. M<sup>me</sup> Régine Desjardins s'adresse à M. Michel Desjardins en lui mentionnant que des interventions pourraient être faites auprès des étudiants ainsi qu'auprès des centres de sports pour

retraités, comme le Centre ÉPIC de l'Institut de Cardiologie de Montréal.

Pour ce qui est des retraités, M. Michel Desjardins rappelle que ces membres sont rejoints via la FADOQ.

4. M. Gilles Léveillé revient sur le dossier Theratechnologies; il aimerait savoir pourquoi le MÉDAC est le seul organisme reconnu par la Cour suprême du Canada en tant que représentant des « gens ordinaires ».

M. Daniel Thouin explique que le MÉDAC était le seul organisme de soutien à ses membres, épargnants et actionnaires individuels, ce qui n'est pas le cas des quatre organismes qui avaient demandé de présenter des mémoires à la Cour suprême : 1) FAIR Canada (conseille les régulateurs); 2) SHARE Canada (bureau d'étude et de formation conseille les fonds de retraite des travailleurs); 3) The United Senior Citizens of Ontario Inc.; et 4) la Chambre de commerce du Canada — se représente elle-même, ou représente son réseau de membres.

5. M. François Champoux, membre du MÉDAC depuis 10 ans, est très fier du MÉDAC, de sa progression et de sa mission et le félicite pour sa transparence, contrairement au Mouvement des caisses Desjardins, qui est très opaque et contre lequel il exprime sa colère. Il demande d'ailleurs que M. Yves Michaud cesse d'utiliser le Mouvement des Caisses Desjardins pour mousser le MÉDAC, car les membres en colère ne retirent absolument rien du MÉDAC. Il déplore que le MÉDAC ne soutienne pas les membres abandonnés par les Caisses Desjardins.

M. Daniel Thouin souligne que le MÉDAC est un investisseur, ce qui est très différent par rapport aux sociétaires des caisses. Il est difficile de s'ingérer dans les débats des membres des Caisses Desjardins à l'égard de leur société.

6. M. Jean-Jacques Rousseau aborde la question du vote consultatif de Bombardier sur la rémunération : le MÉDAC est-il en position de donner aux membres un avis concernant le vote pour ou contre la rémunération?

M. Daniel Thouin renvoie à la fiche du MÉDAC sur Bombardier indiquant que le MÉDAC se prononce contre la politique salariale de Bombardier.

7. M. Philippe Gauthier suggère que le compte rendu de l'assemblée générale annuelle (AGA) de l'année précédente soit transmis en même temps que l'avis de convocation afin d'alléger le déroulement de l'AGA. Bien qu'il ne soit approuvé qu'à l'AGA même, le compte rendu pourrait être transmis avec la mention « sous réserve de l'approbation » aux membres qui confirment leur présence.

De plus, M. Gauthier comprend M. François Champoux et se dit inquiet de la dérive de Desjardins.

Les membres du conseil prennent bonne note des propositions et commentaires formulés.

## **11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Gilles Bouchard dûment appuyée par M<sup>me</sup> Régine Fortin, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** de lever la séance à 12 h 20 et de mettre ainsi fin à l'assemblée.

---

**DANIEL THOUIN**, président

---

**SYLVIE BROWN**, secrétaire